



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 septembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 septembre 2000

**Versement à la SEMIE des dépôts de garantie des locataires de la
Cité Thébault**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200437

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Versement à la SEMIE des dépôts de garantie des locataires de la
Cité Thébault**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Deux locataires de la Cité THEBAULT Mrs DUFLOU et MARIENNEAU ont, à la signature de leur contrat de location avec M. THEBAULT, versé un dépôt de garantie.

Lors du règlement de la succession THEBAULT par Maître MURRIS et du versement de l'actif à la Ville de NIORT, le montant de ces deux dépôts de garantie n'a pas été individualisé.

Les immeubles de la cité THEBAULT ont été loués à la SEMIE par bail emphytéotique en date du 31/01/2000 et en conséquence, il appartient à la Ville de Niort de lui reverser le montant de ces deux dépôts de garantie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

autoriser ce reversement d'un montant de 2850F à l'imputation suivante : 927-11-6718 du budget principal.

(M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 38 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 1 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)